

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Brouillon d'un rêve sonore *Bourses d'aide à la création d'œuvres sonores ou radiophoniques*

Objet >

Depuis 1995, la Scam attribue des bourses pour encourager la création d'œuvres sonores ou radiophoniques originales à caractère documentaire. Une attention particulière est accordée aux projets susceptibles de renouveler l'écriture sonore et radiophonique pour les supports traditionnels et sur Internet. Ces bourses, d'un montant maximum de 6.000 euros, sont attribuées à des auteurs pour leur permettre d'approfondir et de mener à bien un projet de thème libre.

Conditions de participation >

- Dans un premier temps, les auteurs (membres ou non de la Scam) doivent faire parvenir une proposition ne dépassant pas deux pages, accompagnée d'un curriculum vitae.
- A l'issue d'une première sélection effectuée par la commission du répertoire sonore, les auteurs retenus seront invités à développer leur projet et à le faire parvenir à la Scam, aux fins d'examen par un jury. Ce jury, composé de neuf membres (quatre choisis au sein de la commission et cinq parmi des personnalités du monde de la création sonore et radiophonique) est souverain.
- Les lauréats des années précédentes ne sont admis à concourir qu'après avoir achevé le projet aidé. Un lauréat, contraint d'abandonner son projet, en informera la Scam ; le bénéfice de cette aide pourra alors être reporté sur un projet de même ambition et soumis à la commission du répertoire sonore.
- Les bénéficiaires de ces bourses sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet.
- L'œuvre produite comporte à son générique la mention de l'aide de la Scam et une copie est adressée à la Scam.

Calendrier >

Les projets doivent être adressés au plus tard le 15 septembre de chaque année, à :

Scam

Commission du répertoire sonore et radiophonique

Bourses d'aide à la création,

à l'attention de Jean-Pierre Mast

5, avenue Vélasquez - 75008 Paris

- Les résultats sont communiqués par courrier et les noms des lauréats publiés sur www.scam.fr

Contacts >

Jean-Pierre Mast : 01 56 69 58 40 - jean-pierre.mast@scam.fr

Michèle Méharbi : 01 56 69 58 06 - michele.meharbi@scam.fr